

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 14 octobre 2020**

Délibération n° 2020 - 14/10/2020 - 1

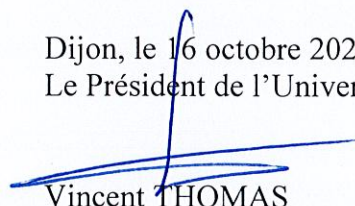
*Approbation du procès-verbal  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21  Membres présents : 21 Membres représentés : 11 Total : 32	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 32</b>  <b>Pour : 32</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020.**

Dijon, le 16 octobre 2020  
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 septembre 2020*

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement